



---

## Natura 2000 en mer

### FR 9102013 Côtes sableuses de l'infra littoral languedocien

-

### Compte-rendu du 2<sup>ème</sup> Comité de Pilotage

### 17 novembre 2014 - Fleury d'Aude

---

✦ **Rédacteur :** Mathilde LABBÉ Mathilde LABBÉ (*chargé de mission Natura 2000 – coordinatrice 4 sites Natura 2000 en LR*)

Station Méditerranéenne de l'Environnement Littoral

2, rue des Chantiers 34200 SETE

Tel : 04.67.46.33.92 / Fax : 04.67.46.33.99

Courriel : [mathilde.labbbe@univ-montp2.fr](mailto:mathilde.labbbe@univ-montp2.fr)

✦ **Relecture :** Tiphaine RIVIERE (*Chargée de mission à l'Antenne Méditerranée de l'Agence des aires marines protégées*), André GROSSET (*Adjoint au chef du pôle « Protection et Aménagement Durable de l'Espace Marin » Division action de l'Etat en mer à la Préfecture maritime de la Méditerranée*).

✦ **Date du document :** 18/11/2014

## **Présidence du Comité de Pilotage**

La Préfecture Maritime de Méditerranée représentée par Monsieur André Grosset,

### **Personnes présentes**

ALEXANDRE Muriel – Chargée de mission eau littoral CG34

BERNARDEAU David – Conseiller technique sportif canoë kayak

CHAUDOIR Gwendoline – Maire Portiragnes – Vice-présidente Communauté Agglomération Hérault Méditerranée Environnement

CIQUIER Yvon – Adjoint Maire de Fleury

DUMONT Sylvie – Agent service aménagement du territoire

DRAI Sophie – Communauté Agglomération Hérault Méditerranée

FALCE Pierre – Président FFPM LR

FRANCO Michel – Président

GEISEN Claude – Adjoint au Maire de Sérignan Pôle Urbanisme

GROSSET André – Adjoint au chef du pôle « Protection et Aménagement Durable de l'Espace Marin »  
Division action de l'Etat en mer à la Préfecture maritime de la Méditerranée

GIRARD Didier – DGS Valras-plage

GUERRERO Alain – EPTB Orb et Libron - SAGE

LABBÉ Mathilde – Chargé de mission Natura 2000 – coordinatrice 4 sites Natura 2000 en LR

LABRUNE Céline – Station Marine de Banyuls LECOB et CSRPN

MADERN Joël – Pôle urbanisme commune de Fleury

MARCAILLOU Catherine – Conseillère pédagogique Narbonne 2 – Représentant l'IEN de Narbonne

MEUTELET Christine – Direction Départementale des Territoires et de la Mer

MONTARON Catherine - Elue adjointe environnement

PITMAN Arnaud – Président Comité Départementale Canoë Kayak Hérault

PINEAU Rémi – Pôle urbanisme ville de Gruissan

RAY Jean-Marie – Ligue Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées de la Fédération Nautique de Pêche Sportive en Apnée

RIVIERE Tiphaine – Chargée de mission à l'Antenne Méditerranée de l'Agence des aires marines protégées  
– Représentant le Parc Naturel du Golfe du Lion

SAUCEROTTE Bernard – Conseiller municipal Vias et conseiller Communauté Agglomération Hérault Méditerranée

SERAZIN Thomas – Chargé de mission pêche et environnement au Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins du Languedoc-Roussillon

SERRIER Michel – Association ADENA Agde

ZELLER Lucette – Association ECCLA Narbonne (Ecologie du Carcassonnais, des Corbières et du Littoral Audois)

## Plan de la réunion et présentations

- I. Rappel des objectifs de la démarche Natura 2000, actualité sur le réseau méditerranéen (*André GROSSET/ Préfecture Maritime de Méditerranée*)
- II. Présentation du contexte du réseau Natura 2000 à l'échelle de la façade méditerranéenne (*Tiphaine RIVIERE/AAMP*)
- III. Etat des connaissances écologiques du site Natura 2000 (*Mathilde Labbé / UM2*)
- IV. Etat des connaissances socio-économiques du site Natura 2000 (*Mathilde Labbé/UM2*)
- V. Validation du TOME 1 du DOCOB (*André GROSSET/ Préfecture Maritime de Méditerranée*)
- VI. Prémices du TOME 2 du DOCOB : Echanges et réflexions sur les premières orientations de gestion et objectifs de développement durable qui se dessinent au travers des groupes de travail (*Mathilde LABBÉ/ UM2*)
- VII. Les objectifs pour 2015 : calendrier prévisionnel

La présentation est disponibles à la demande auprès de Mathilde Labbé ([mathilde.labbe@univ-montp2.fr](mailto:mathilde.labbe@univ-montp2.fr)) et bientôt sur : <http://reseau-languedocmer.n2000.fr/votre-espace-d-echange/bibliotheque/cotes-sableuses-de-l-infralittoral-languedocien-sic>

M. GROSSET, représentant la Préfecture maritime de Méditerranée ouvre ce second comité de pilotage en remerciant l'ensemble des membres du COPIL pour leur présence. Il rappelle les fondements du réseau Natura 2000 et présente l'actualité concernant Natura 2000 au large.

Melle RIVIERE, chargée de mission à l'antenne Méditerranée de l'Agence des aires marines protégées présente le contexte du réseau Natura 2000 à l'échelle de la façade méditerranéenne, le rôle de référent technique de l'Agence et l'ordre du jour.

### Synthèse des thématiques abordées et des éléments validés

- ✓ Validation des cartes et des fiches « planche à voile » et « ports de commerce »
- ✓ Validation du TOME 1 au travers de la validation des diagnostics et de l'analyse écologique
- ✓ Partage des prémisses du TOME 2 : orientations de gestions et objectifs de développement durable
- ✓ Partage des objectifs pour l'année 2015

## I. Rappel des objectifs de la démarche Natura 2000, actualité sur le réseau méditerranéen

M. GROSSET présente la démarche Natura 2000 basée sur 2 directives européennes (Directive Habitat Faune Flore et Directive Oiseau) transposées en droit Français et qui a permis la création du réseau Natura 2000 en mer et à terre, en France. Il rappelle que ce réseau a pour objectif de concilier le développement durable des activités économiques et sociales, compatibles avec la préservation de la biodiversité.

Cette démarche basée sur la concertation avec les acteurs du territoire, s'appuie localement sur un comité de pilotage (COFIL) qui est l'instance de concertation et de validation des différentes étapes de la vie du site Natura 2000. A ce titre, le COFIL valide le document d'objectifs (DOCOB). Ce document cadre est divisé en deux parties. Le TOME 1 est constitué d'un état des lieux écologique, d'un état des lieux socio-économique et d'une analyse écologique résultant du croisement des deux diagnostics. L'analyse écologique permet de hiérarchiser les enjeux de conservation. Elle sert de base pour co-construire avec les acteurs du territoire le volet opérationnel du DOCOB, le TOME 2. Il est composé d'orientations de gestion et d'objectifs de développement durable déclinés en actions de gestion à mettre en œuvre durant la phase d'animation du site Natura 2000. La cohérence avec les autres outils de protection et de gestion du milieu marin et terrestre (ex. SAGE, SCOT et leur volet littoral, DOCOB terrestres et lagunaires *etc.*), doit être recherchée.

M. GROSSET présente l'extension du réseau Natura 2000, au large. La désignation de ces sites a pour but de combler les lacunes de désignation, d'étendre la protection du milieu marin et de permettre la prise en compte d'enjeux au-delà de la mer territoriale. Les propositions sont définies par le Museum national d'histoires naturelles sur la base de données recueillies dans le cadre de récents programmes d'acquisition de connaissances scientifiques à grande échelle, présentés par Melle RIVIERE (PACOMM, MEDSEACAN, CORSEACAN).

## II. Présentation du contexte du réseau Natura 2000 à l'échelle de la façade méditerranéenne

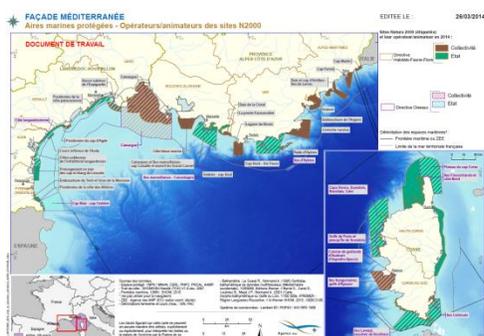


Figure 1: Sites Natura 2000 de Méditerranée, en vert dont la gestion est confiée à l'Agence des aires marines protégées et en marron les sites gérés par des gestionnaires historiques

Melle RIVIERE fait un point sur le contexte dans lequel s'inscrit le site Natura 2000 et rappelle que l'Agence des aires marines protégées est le référent technique, sur Natura 2000 en mer, auprès du ministère. L'Agence a en effet été désignée comme opérateur sur les sites Natura 2000 ne présentant pas de gestionnaire historique. Le site « Côtes sableuses de l'infralittoral languedocien » fait partis des sites où l'Agence a été désigné comme opérateur. Afin d'avoir une vision globale de l'efficacité du réseau, l'Agence met en place un tableau de bord. Le but est d'évaluer si il y a une amélioration de l'état du milieu marin,

d'évaluer l'efficacité des actions mises en place dans une optique de développer et mutualiser des outils méthodologiques sur plusieurs sites (ex : ancre flottante, site internet etc).

### III. Etat des connaissances écologiques du site Natura 2000

Le site Natura 2000 « Côtes sableuses de l'infralittoral languedocien », désigné au titre de la Directive « Habitats » (92/43/CEE du 21 mai 1992), se situe entre Le Grau d'Agde et le Cap Leucate et est intersecté par le site Nature 2000 « Cours inférieur de l'Aude ». Il présente une superficie de 8 634 ha et s'étend en mer jusqu'à 1 mille.

Ce site Natura 2000 impliquant 11 communes littorales situées dans les départements de l'Aude et de l'Hérault, a bénéficié du programme CARTHAM (programme de cartographie des habitats naturels marins, lancé en 2009 par l'Agence) en 2012. Cette étude a permis de faire un inventaire des habitats et espèces marins patrimoniaux présents sur le site et de proposer un état des lieux écologiques. Les habitats naturels d'intérêt communautaire ayant justifiés la désignation du site en 2008 sont ainsi, les bancs de sables à faibles couverture marine d'eau permanente (déclinés en sables fins de haut niveau, sables bien calibrés et sables grossiers sous influence des courants de fonds) et les replats boueux ou sableux exondés à marée basse (déclinés en sables médiolittoraux). Cette zone à dominance sableuse aurait un intérêt écologique et socio-économique majeur en tant que zone de nurserie et frayère, notamment pour certaines espèces de poissons plats. Les bancs de sable présentent une richesse écologique très forte et leur protection permet la préservation de tout l'écosystème qui en dépend et qui constitue la base de la chaîne alimentaire.



Figure 2 : De gauche à droite, sables médiolittoraux, sables fins de hauts niveaux, sables fins bien calibrés, sables grossiers et fins graviers sous influence des courants de fond

En terme d'espèces, le grand dauphin, la tortue caouanne, la lamproie marine et l'alose feinte, aujourd'hui non indiquées au Formulaire Standard de Données des sites (FSD) seraient présentes épisodiquement sur ce site Natura 2000. Dans une optique de gestion globale et cohérente de ces espèces il serait donc intéressant d'inscrire ces quatre espèces au FSD du site Natura 2000. Le FSD d'un site est en effet, la carte d'identité de celui-ci et doit donc représenter la connaissance réelle du site. C'est un processus itératif.



Figure 3 : De gauche à droite, grand dauphin, tortue caouanne, alose feinte, lamproie marine

M. GUERRERO explique que sur le bassin versant de l'Orb Libron, l'alose et la lamproie marine ont bien été identifiées depuis plus de 10 ans et une gestion adaptée à l'échelle des cours d'eau a donc été mise en place. L'idée est de continuer à améliorer la migration de ces espèces amphihalines. Leur présence en mer est une preuve de l'efficacité de la gestion sur l'Orb.

### III. Etat des connaissances socio-économiques du site Natura 2000

En 2012, le diagnostic socio-économique du site a été réalisé par une double approche, par d'une part la connaissance du territoire (recherche bibliographique) et d'autre part, la connaissance des usagers (entretiens bilatéraux, groupes de travail, réunions).

L'objectif premier du diagnostic socio-économique était de réaliser un bilan des activités marines présentes le site Natura 2000, puis d'identifier leur répartition spatiale et leurs interactions potentielles avec les habitats et espèces d'intérêt communautaire présent sur le site.

Ce diagnostic a également permis de mieux connaître les pratiques et les usages sur le site. Mais également d'expliquer la démarche Natura 2000 aux acteurs locaux et de susciter leur adhésion à cette dernière, dans une logique de co-construction du DOCOB. Au total, plus d'une centaine de personnes ont été rencontrées.

#### Seize activités professionnelles et de loisir ont été recensés :

- Pêche professionnelle,
- Conchyliculture en mer,
- Tourisme balnéaire,
- Plaisance,
- Planche à voile,
- Kitesurf,
- Surf et stand up paddle,
- Char à voile et char à cerf-volant,
- Canoë Kayak et avion de mer,
- Motonautisme et engins tractés,
- Plongée sous-marine,
- Pêche de loisir,
- Ports de commerce.



M. SERRAZIN précise que le nombre de chalutiers attenants au port de Sète ne serait pas de 30 mais de 15. Le chiffre reste donc à vérifier auprès du port de pêche.

Ces activités présentent des impacts potentiels qui peuvent être réduits par la généralisation des bonnes pratiques, la mise en place d'une bonne gestion des activités et la sensibilisation des acteurs et des usagers du site Natura 2000.

Il ressort de ce document un certain nombre d'enjeux qui se traduisent par :

- Une pression démographique importante (agglomération de Béziers et Narbonne), bassin de loisir direct de l'agglomération,
- Trois bassins versants complexes soumis aux aléas du régime hydrique méditerranéen, et vecteur d'une pression anthropique importante,
- Une pression touristique forte avec les stations balnéaires (Leucate, Port la Nouvelle, Vias etc),
- Une activité de pêche aux petits métiers qui est une composante importante du site,
- Des activités de loisir fortement ancrées économiquement, socialement, culturellement et historiquement (plaisance, plongée sous-marine, pêche de loisir etc.),
- Une problématique érosive importante associée aux phénomènes de submersion marine et aux réflexions de rechargement en sable des plages.

Le diagnostic socio-économique a fait l'objet d'une présentation le 23 janvier 2014 à la Station Méditerranéenne de l'environnement littoral. Cette réunion a permis d'échanger avec les acteurs locaux ayant participé à l'élaboration du diagnostic socio-économique et de mettre en évidence le manque d'une fiche dédiée à l'activité de planche à voile et une seconde fiche consacrée aux ports de commerce. Ces deux fiches activités ont alors été créées et présentées au COPIL. Les cartes créées par le service géomatique de l'Agence des Aires Marines ont également été présentées.

Mme ALEXANDRE regrette que les outils permettant la gestion de la qualité de l'eau ou concourant à l'amélioration de la qualité de l'eau ne soient pas représentés sur les cartes, ou présentés dans la partie « les grands points du diagnostic ». Melle RIVIERE explique que ces outils ont bien été identifiés pris en compte et sont bien présentés dans le TOME 1 du DOCOB.

Mme LABRUNE remarque qu'aucun rejet en mer n'a été matérialisé sur les cartes. Melles LABBÉ et RIVIERE expliquent qu'a priori aucun rejet en mer n'a été identifié sur le site. Les rejets existants se trouvent au large de Montpellier et Sète. Mme LABRUNE souhaite également connaître la source des données de qualité de l'eau. Melle LABBÉ répond qu'il s'agit des résultats des suivis réguliers effectués dans le cadre de la Directive Cadre sur l'Eau, sur les masses d'eau côtières.

#### **IV. Hiérarchisation des enjeux de conservation du site Natura 2000**

L'analyse écologique correspond au croisement du diagnostic écologique avec le diagnostic socio-économique. Elle permet d'identifier les enjeux de conservation et de les hiérarchiser.

La méthode préconisée en Languedoc-Roussillon est détaillée dans le cahier des charges d'élaboration de DOCOB du Languedoc-Roussillon (CSRPN LR). Elle tient compte de la sensibilité des habitats et de la superficie régionale couverte par les habitats d'intérêt communautaire. Elle permet de déterminer la

responsabilité du site Natura 2000 quant à la conservation des habitats d'intérêt communautaire du site vis-à-vis de la façade régionale

La sensibilité des bancs de sables et des replats boueux est identique c'est la surface couverte par ces deux habitats qui permet de dégager une échelle de priorité. En effet, le site Natura 2000 est couvert à 98% par des bancs de sables, ce qui représente 20% de la surface régionale de cet habitat. La responsabilité de ce site est donc très élevée pour cet habitat. Afin de maintenir cet habitat dans un bon état de conservation, les actions de gestion devront donc, en priorité, être mises en place sur ce site.

**Tableau 1 : Hiérarchisation des enjeux de conservation**

Habitat élémentaire	Responsabilité du site	Hierarchisation des enjeux	Photographies
Sables fins de haut niveaux	<b>Enjeu Fort</b>	1	
Sables fins bien calibrés	<b>Enjeu Fort</b>	1	
Sables grossiers et fins graviers sous influence des courants de fonds	<b>Enjeu Fort</b>	1	
Sables méditerranéens	<b>Enjeu Faible</b>	2	

Mme ZELLER souhaite savoir si le sable est convoité par les constructeurs et connaître les conséquences éventuelles. Melle RIVIERE explique que tout projet mené sur le site Natura 2000 ou dans son périmètre est soumis à évaluation d'incidences. Cette évaluation de l'incidence du projet sur les habitats et espèces du site Natura 2000 doit être réalisée dans la cadre de l'étude d'impact. Si le projet risque d'avoir une incidence sur le site Natura 2000 alors des mesures sont préconiser pour en réduire l'impact.

#### **V. Validation du TOME 1 du DOCOB (André GROSSET/ Préfecture Maritime de Méditerranée)**

M. GROSSET s'adresse aux membres du comité de pilotage et demande si il y a une objection à la validation du TOME 1 du DOCOB (modulo les remarques qui ont été faites).

**A ce stade d'avancement du DOCOB, les membres du COPIL valident le TOME 1 au travers de l'approbation des diagnostics et de l'analyse écologique.**

#### **VI. Echange et réflexion sur les premières orientations de gestion**

Les premières orientations de gestion qui se dessinent sur le site Natura 2000 et qui correspondent aux grands axes stratégiques de gestion qui permettent de guider dans le temps l'animation du site Natura 2000, ont été présentées et validées par les acteurs lors des premiers groupes de travail d'élaboration du TOME 2 du DOCOB (organisés en octobre-novembre 2014). Elles visent à assurer l'objectif cœur de Natura 2000, qui est de « conserver les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire tout en contribuant à la gestion durable des activités et à la valorisation du territoire ».

Ces orientations s'articulent autour de trois volets :



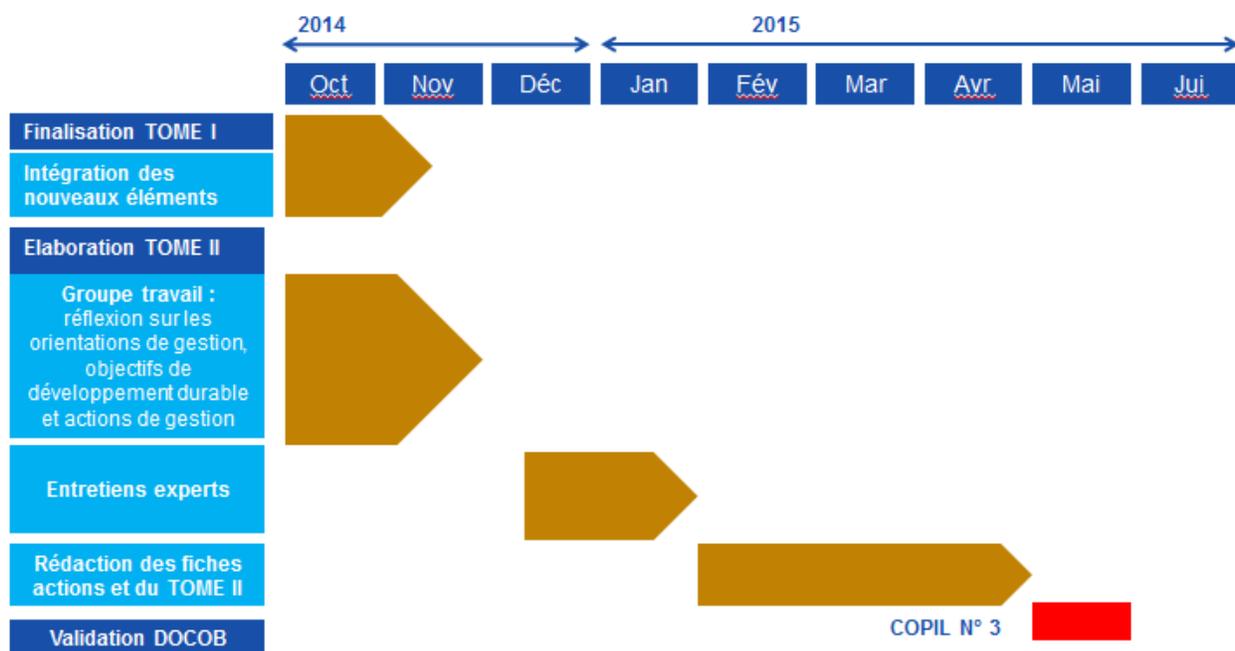
Ces trois orientations sont ensuite déclinées en objectifs de développement durable. Ils permettent d'identifier les objectifs qui permettront d'assurer la conservation des habitats naturels et des espèces qui justifient la désignation du site, tout en prenant en compte des activités économiques, sociales, culturelles qui s'y exercent. Ils sont eux même déclinés en actions. Les actions de gestion doivent permettre d'atteindre les objectifs de développement durable fixés en amont. Elles doivent tenir des moyens économiques, humains et financiers mobilisables, et des projets, besoins ou attentes des différents acteurs locaux résultant du processus de concertation.

Mme ZELLER souligne l'influence des rejets en mer des produits de dragages des ports sur la qualité du milieu et souhaite savoir s'il existe des alternatives à ces clapages. Melle RIVIERE répond que la région Languedoc-Roussillon a engagé depuis plusieurs années une réflexion sur un schéma de dragage régionale au travers de travaux menés au Parlement de la mer. Des recherches sur le stockage à terre ou la réutilisation des matériaux sont engagées. A noter que les boues des ports régulièrement draguées ne sont quasiment pas polluées. Melle LABBÉ précise que ces problématiques ne sont pas directement traitées par le réseau Natura 2000 cependant l'animateur du site maintient une veille sur ces problématiques afin de suivre les projets et être relai de l'information.

M.GUERRERO Souhaite savoir si des suivis réguliers des habitats sont prévus dans les objectifs de développement durable. Melle LABBÉ explique que le suivi des habitats est prévu sur le site. Ces suivis entrent dans l'objectif de développement durable HAB.1 «Améliorer les connaissances, mettre en place et pérenniser les suivis et les outils d'évaluation de l'état de conservation des espèces et des habitats d'intérêt communautaire du site » et feront l'objet d'actions précises.

Melle RIVIERE ajoute que l'idée, est bien de gérer le milieu marin à l'échelle de la façade et non pas site par site. Pour cela des réflexions sont en cours à l'échelle nationale, pour définir des protocoles de suivis commun, à plusieurs aires marine protégées d'une façade et ainsi avoir des résultats comparables.

#### IV. Les objectifs pour 2015 : calendrier prévisionnel



#### Clôture du COFIL

M. GROSSET remercie l'ensemble des participants à ce second Comité de Pilotage et donne rendez-vous à l'ensemble de ses membres l'an prochain, pour la validation finale du DOCOB, avec notamment la présentation du TOME II.